



L'essentiel de l'activité de l'ADEME en 2000

UNE PLUS GRANDE OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ POUR PLUS D'EFFICACITÉ

> UN SOUTIEN ACCRU À LA CONCEPTION DE PROJETS

La demande prioritaire des interlocuteurs de l'ADEME est de disposer d'une expertise facilement accessible, fiable, objective dans ses méthodes et nourrie des expériences du terrain. L'ADEME a répondu à cette attente par le renforcement de ses équipes en régions, la diffusion de son expertise (notamment à travers ses publications) et un soutien financier accru aux études de préparation de projets. Ainsi, 2000 études d'aide à la décision ont été financées à des taux compris entre 50 et 90 % dans les différents domaines d'intervention.

Compte tenu des enjeux et de la diversité des compétences à réunir, les objectifs fixés à l'ADEME impliquent une mobilisation des réseaux d'acteurs dans tous les domaines d'activités. Dans cette optique, elle a renforcé ses partenariats avec les fédérations professionnelles, les centres techniques et les Chambres de commerce et d'industrie, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, les organismes gestionnaires de patrimoines importants, les grands opérateurs des secteurs de l'énergie et de l'environnement, ainsi que les entreprises en règle générale...

> DES PARTENARIATS RENFORCÉS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La contractualisation avec les collectivités territoriales (Régions et Départements) est indispensable pour prendre en compte les préoccupations des partenaires et les diversités régionales et concrétiser les orientations nationales par des réalisations dans les territoires.

En 2000, l'Agence a consolidé ses contractualisations avec les Départements dans le domaine des déchets ménagers et apporté 1,2 milliard de francs pour encourager les investissements des communes et de leurs groupements, tandis que les Départements s'engageaient en parallèle pour plus de 400 MF.

En outre, l'ADEME a fortement contribué aux contrats de plan État-Régions qui déterminent largement les politiques publiques pour la période 2000 - 2006. Elle a signé dans chaque région un contrat particulier et a pu ainsi mobiliser, dès 2000, 500 MF supplémentaires



L'ADEME EN QUELQUES CHIFFRES — ANNÉE 2000 —



- 700 personnes environ.
- 2,67 milliards de francs de budget d'intervention (contre 2,1 en 1999) : déchets, 51 % ; maîtrise de l'énergie, 18 % ; transport et air, 17,5 % ; bruit 6 % ; activités transversales, 7,5 %.
- Plus de 11 500 aides attribuées.



sur l'ensemble de ses missions. Une enveloppe du même ordre sera mise en œuvre annuellement sur la durée des contrats de plan.

Ces partenariats traduisent la forte implication des collectivités territoriales dans la réalisation d'actions concertées qui marquent leur engagement de long terme dans les politiques de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Ainsi, les engagements conjoints de l'ADEME, des Régions et des Départements portent l'effort public dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des transports, de l'air et des déchets à plus de 3,5 milliards de francs par an.

> UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX ATTENTES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) s'étant substituée depuis 1999 aux taxes fiscales et parafiscales perçues par l'ADEME, le financement de l'Agence est désormais assuré essentiellement par des crédits d'origine budgétaire. Présentés chaque année au Parlement de manière détaillée dans le cadre de la loi de finances, ces crédits peuvent être gérés de façon plus précise et plus souple que les anciennes taxes affectées, en fonction de l'évolution des besoins qui s'expriment pour chaque domaine d'intervention de l'Agence.

En 2000, ce nouveau contexte s'est traduit par une augmentation très sensible du budget de l'Agence (+ 27 % après + 36 % en 1999), compte tenu de la forte demande des collectivités locales dans le domaine des déchets et de l'extension des aides aux riverains d'aéroports exposés aux nuisances sonores.

> UN ACCROISSEMENT DES EFFORTS DE RECHERCHE

La relance de la maîtrise de l'énergie a permis de renforcer en 2000 les recherches concernant les énergies renouvelables, la conception des bâtiments (isolation thermique, ventilation, éclairage, matériaux, etc.) et la réduction de la consommation de carburant et des émissions de polluants par les transports. Dans le même temps, des travaux d'évaluation et de prospective concernant la valorisation des déchets ont été engagés pour préparer l'après-2002, compte tenu de l'échéance fixée par la loi de 1992.

> UNE AIDE À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS EXEMPLAIRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des déchets, de la réduction de la pollution de l'air ou des économies d'énergie doivent être soutenues et montrées en exemple, et constituer ainsi des références nationales ou régionales : ces "opérations exemplaires du développement durable" devraient engendrer un effet d'entraînement maximal et permettre la diffusion de ces pratiques.

En 2000, l'ADEME a généralisé à l'ensemble de ses domaines d'intervention un soutien aux investissements correspondant aux meilleures pratiques. Ce soutien ne vise pas seulement la mise en œuvre des matériels immédiatement issus de la recherche, mais aussi leur intégration dans de nouveaux secteurs d'activités ou dans de nouvelles applications. Ces innovations peuvent aussi concerner des modes d'organisation impliquant des collectivités locales ou des entreprises.

En 2000, le soutien à la réalisation d'opérations exemplaires a constitué un axe majeur de contractualisation avec les Régions.

> UNE COMMUNICATION GRAND PUBLIC POUR FAVORISER LES COMPORTEMENTS "CITOYENS"

L'information du citoyen/consommateur, maillon essentiel pour la réussite des politiques de protection de l'environnement, a constitué un des axes forts de la stratégie de communication de l'ADEME en 2000, avec la reprise d'actions d'envergure.

Les enquêtes d'opinion font apparaître que les Français sont demandeurs de plus d'informations sur les problèmes d'environnement. Quant à leur compréhension des processus liés à l'effet de serre, elle reste faible, mais est toutefois associée à des appréhensions fortes des catastrophes qui peuvent résulter d'un réchauffement de la planète.

Une campagne d'intérêt général utilisant le média presse a été menée par l'ADEME au cours du dernier trimestre 2000 afin de sensibiliser et de mobiliser les acteurs économiques et les citoyens sur les trois thèmes prioritaires des économies d'énergie, du recyclage des déchets et de l'amélioration de la qualité de l'air, et de leur donner des perspectives pratiques les incitant à agir pour l'environnement.

Dans le cadre du Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique présenté en décembre 2000, il a été décidé de renforcer en 2001 les actions de sensibilisation et d'information vers le grand public en faveur des économies d'énergie : lancement à partir de juin d'une campagne nationale de sensibilisation et mise en place de "Points Info Energie" pour apporter des conseils de proximité.



La préparation du Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique

En réponse à la crise pétrolière de l'automne 2000 ainsi qu'à la montée des préoccupations liées au changement climatique, le Premier Ministre, Lionel Jospin, a décidé d'accélérer la relance de la politique de maîtrise de l'énergie.

Le nouveau Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique a été présenté le 6 décembre 2000 par Dominique Voynet, Christian Pierret et Jean-Claude Gayssot. Ses objectifs se situent à la hauteur des engagements pris par la France dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec un effort accru de maîtrise des consommations d'énergie, en particulier dans le secteur des transports, et un véritable "décollage" des énergies renouvelables conforme aux objectifs figurant dans le projet de directive européenne sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (21 % pour la France à l'horizon 2010), ce programme devrait engendrer environ 12 milliards de francs d'investissements par an jusqu'en 2010. Cet effort sera facilité par la mise en place de relais bancaires associant fonds privés et fonds publics. Il permettra ainsi de réduire les rejets de carbone de 16 millions de tonnes par an.

Un grand nombre des mesures prévues, dont la mise en œuvre incombe à l'ADEME, concernent des actions à mener au niveau local. En particulier, la mise en place d'un réseau d'information de proximité sur l'efficacité énergétique (les Points Info Energie), le développement des modes de transport propres ou l'utilisation accrue des énergies renouvelables reposent pour une large part sur la constitution de partenariats avec les acteurs locaux. Ce programme s'appuiera également sur toutes les actions déjà engagées par le Gouvernement dans le cadre des contrats de plan État-Régions.

> LES ÉVOLUTIONS EN 2000 PAR DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ADEME

Une intense activité a été déployée en 2000 dans l'ensemble des métiers de l'ADEME - l'expertise scientifique et technique, l'assistance au montage de projets, l'aide financière ciblée et l'action sur les comportements - avec pour objectif d'obtenir le plus rapidement possible des résultats concrets en optimisant l'allocation des fonds publics au service des collectivités locales et des entreprises et plus généralement de la société française.

> LA POLITIQUE DES DÉCHETS : RÉUSSITE DANS LE DOMAINE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET MONTÉE EN PUISSANCE DE L'“ORGANIQUE”

L'effort d'investissement des collectivités locales en matière de gestion des déchets municipaux, domaine qui constitue toujours la première priorité dans leurs dépenses “environnement”, s'est poursuivi à un rythme soutenu : 1,9 milliard de francs en 1997, 3,1 en 1998, 5,8 en 1999, et 5,2 en 2000. L'ADEME a fortement contribué à cette montée en puissance. Elle poursuivra son soutien au moins jusqu'à l'échéance de 2002 fixée par la loi pour la fin de la mise directe en décharge des déchets sans valorisation.

Les investissements se sont fortement diversifiés au fil des années. Ainsi, en 2000, 1,2 milliard de francs a été consacré à des équipements de collecte sélective des déchets secs, qui détourneront 850 000 tonnes supplémentaires vers la valorisation ; 475 MF à l'augmentation des capacités de tri ; 570 MF sont affectés à la mise en place de 500 nouvelles déchetteries. Pour la première fois, la valorisation organique a connu un décollage important des investissements, avec un montant de 440 MF. Enfin, le traitement par incinération a mobilisé 1,5 milliard de francs, et la réhabilitation des décharges 175 MF.

Le recyclage est devenu une réalité pour les entreprises, les collectivités locales et les ménages. Le tri des déchets progresse vite auprès des Français : plus des deux tiers de la population ont été concernés en 2000, les trois quarts le seront mi-2002. Cela signifie : moins d'importations de matières premières, moins d'impacts sur



l'environnement, mais aussi davantage d'emplois - environ 2100 emplois directs permanents (en équivalent temps plein) ont été créés en 2000.

Pourtant, le développement de la collecte sélective des déchets n'a de sens que si des débouchés s'ouvrent dans l'industrie ou l'agriculture pour les “matières secondaires” récupérées. L'élargissement de ces débouchés implique la levée de difficultés techniques, économiques et, de plus en plus, sanitaires et sociologiques.

Les entreprises ont poursuivi leur effort d'investissement pour améliorer la gestion de leurs déchets : 300 MF ont été consacrés à la prévention de la production de déchets, 330 MF à la collecte sélective et 900 MF à l'équipement de filières de valorisation industrielle.

L'ADEME a soutenu une cinquantaine d'opérations portant sur la mise en place d'équipements de tri ou de collecte (centres de tri, déchetteries d'entreprises...). Le tonnage concerné s'élève à plus de 1 Mt de déchets de tous types (déchets industriels banals ou spéciaux, déchets du bâtiment).

Au total, le volume d'investissements induit dans le secteur des déchets (déchets gérés par les collectivités locales et par les entreprises) s'élève à 7 milliards de francs.

Dans ce contexte, trois orientations fortes ont guidé l'action de l'ADEME en 2000 :

- améliorer la compétitivité des filières de recyclage au travers d'études et de recherches, et soutenir l'adaptation des outils et pratiques de production à l'utilisation de matières récupérées. Au-delà, il s'agit de rechercher la sécurisation économique et la pérennisation du recyclage par la mise en place, au sein de chaque filière, d'accords de partenariat ou de dispositifs de financement appropriés ;
- développer des actions visant la valorisation des matières organiques (composts issus des déchets verts ou des ordures ménagères triées, boues d'épuration, etc.). Cette valorisation implique des garanties aux plans environnemental, sanitaire et agronomique pour assurer des débouchés pérennes aux produits organiques recyclés et répondre aux exigences de qualité croissantes ;
- intensifier les activités d'observatoire aux niveaux national et régional et la mise à disposition des informations. La montée en puissance de l'observatoire des coûts répond à une augmentation croissante des demandes des collectivités qui doivent conduire leur politique de valorisation des déchets dans un souci constant de maîtrise des coûts.

Les dépenses "environnement" des collectivités locales :

Les enquêtes ECOLOC, réalisées conjointement par l'ADEME, la Caisse des dépôts et consignations, le MATE et le BIPE, suivent chaque année les intentions des collectivités locales en matière d'environnement. La neuvième édition, ECOLOC 2000, montre que :

- l'intercommunalité se poursuit, voire se renforce ;
- le secteur privé se développe dans les secteurs porteurs, les dépenses globales liées à l'environnement continuent de croître à un rythme un peu ralenti et sont estimées à environ 168 milliards de francs pour 2000 ;
- la collecte et le traitement des déchets sont la première priorité des collectivités locales, devant l'assainissement et l'épuration, puis l'enfouissement des lignes électriques. L'organisation des transports émerge également comme une priorité importante, notamment des collectivités les plus importantes.

Le marché des activités liées à l'environnement

En 2000, le chiffre d'affaires des éco-industries (hors activités de récupération) s'est élevé à 163 milliards de francs. On constate un découplage entre l'évolution de ce chiffre d'affaires (+ 5,5 %) et celui du PIB (+ 4,2 %). Cette tendance devrait se prolonger en 2001. La croissance des marchés liés aux déchets est due à l'augmentation du volume des déchets traités, mais surtout à un "effet prix", du fait de l'augmentation de la qualité du traitement et du respect des exigences réglementaires.

Le marché de la dépollution de l'air a été très dynamique, en premier lieu par la mise en conformité des UIOM (unités d'incinération d'ordures ménagères) de petite et moyenne capacités, et en second lieu par la poursuite des travaux sur les systèmes de traitement des dioxines et furannes sur les usines déjà aux normes.

Le marché des écrans acoustiques devrait poursuivre sa progression et celui de la dépollution des sols, en croissance lente depuis plusieurs années, devrait être stimulé à court terme par le traitement des terres polluées.

> DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

En 2000, dans un environnement réglementaire caractérisé par une "sévérification" progressive des normes de rejets aux plans international, européen et national, l'action de l'ADEME s'est portée majoritairement sur la réduction des émissions de COV avec des aides aux équipements d'installations industrielles (19 opérations pour un montant de 52 MF) et la mise en œuvre de technologies propres.

En matière de réduction des émissions de SO₂ et de NO_x, l'année a été marquée par le soutien à des opérations de R&D pour la mise au point de technologies plus performantes. L'accent a été mis également sur la réduction des émissions de dioxines provenant des UIOM. Un effort particulièrement important a été réalisé afin d'équiper les installations existantes (12 opérations soutenues pour un montant global de 66 MF, qui viennent s'ajouter aux 19 UIOM équipées en 1999).

Le volume d'investissements a un peu fléchi en 2000 avec 900 MF. Il faut noter qu'à partir de 2001, le dispositif d'aides inclura des unités de production plus petites, non concernées précédemment par l'ancienne taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique.

> L'AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Depuis la promulgation en 1996 de la loi sur l'air, qui a replacé la protection de la santé des Français au cœur des politiques publiques en matière de qualité de l'air, le dispositif de surveillance de la qualité de l'air mis en œuvre pour le compte de l'État par des associations agréées (AASQA) s'est considérablement amélioré.

En 2000, il a été étendu à de nombreuses agglomérations de moins de 100 000 habitants, la couverture de celles de plus de 100 000 habitants ayant été achevée en 1999. Les efforts se sont poursuivis pour diversifier les polluants mesurés afin de répondre aux nouvelles exigences des directives européennes, améliorer la fiabilité du dispositif et prévenir les pointes de pollution.

L'ADEME a poursuivi son action de coordination technique du dispositif et géré une part importante des aides de l'État au fonctionnement et à l'équipement des associations. Elle conduit également des actions de R&D. En 2000, on notera sa participation au lance-



ment d'un programme ambitieux de modélisation de la pollution photochimique ("Escompte") et d'une phase préparatoire à la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air intérieur, préoccupation montante en matière de santé publique qui se situe au croisement de ses missions de lutte contre la pollution de l'air et d'optimisation énergétique des bâtiments.

> LA RELANCE DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La relance de la maîtrise de l'énergie décidée par le Gouvernement dès 1998 répond à la nécessité d'une diversification des ressources énergétiques du pays tout en préservant les capacités de choix énergétiques futurs. Elle est aussi une condition du respect par la France des engagements de Kyoto pour stabiliser à l'horizon 2010 les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Ces engagements ont été réaffirmés en janvier 2000, lors de la présentation par le Gouvernement du Plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC).

La hausse du prix du pétrole imprime sa marque à l'économie mondiale

Dans une conjoncture mondiale qui a commencé à s'infléchir au second semestre 2000, la hausse quasi continue du prix du pétrole a imprimé sa marque sur l'activité mondiale.

L'augmentation du prix du pétrole a ramené le rythme de croissance au-dessous de 3 %, alors que celui-ci était de 3,5 % au premier semestre. Cela s'est traduit par un ralentissement de la consommation des ménages et une hausse légère de l'inflation.

En France, en 2000, la croissance a été de 3,2 %, portée principalement par le développement des exportations (forte demande mondiale et situation de compétitivité favorable) et par celui de l'investissement productif. Le dynamisme de la consommation, ininterrompu depuis la fin 1997, s'est infléchi sous l'effet de l'envolée du prix des produits pétroliers. Les dépenses énergétiques ont été directement affectées aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres : les ménages ont retardé leurs achats de fioul et réduit leur consommation de carburants.

Le Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique (PNAEE), présenté le 6 décembre 2000, leur a donné une nouvelle dimension. Le rôle d'acteur central de l'ADEME a été renforcé avec des moyens financiers et humains accrus qui seront mis en œuvre en 2001 : après une allocation de crédits supplémentaires de 500 MF en 1999, l'ADEME voit son budget de soutien aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables passer à près de 1 200 MF. Ainsi, entre 1998 et 2001, les crédits affectés à ce domaine d'intervention auront été multipliés par dix.

Après une première année consacrée à la définition des orientations et des modes d'intervention et à la mobilisation des partenaires, l'année 2000 a vu l'ensemble des secteurs de la maîtrise de l'énergie effectuer leur montée en puissance, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Régions, avec environ 3 milliards de francs d'investissements.

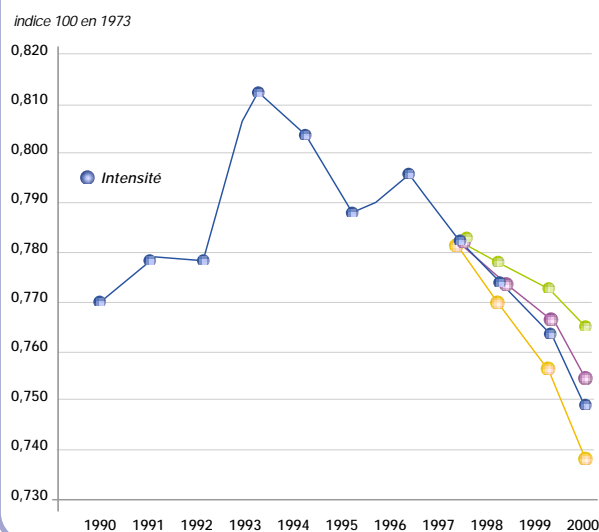
Intensité énergétique et émissions de CO₂

En 2000, la consommation d'énergie primaire et la consommation finale énergétique augmentent toutes les deux au rythme de 1,7 %. L'intensité énergétique (1) continue la baisse tendancielle qu'elle a amorcée depuis 1982 et diminue de 1,5 % : on consomme de moins en moins d'énergie pour produire la même quantité de richesse.

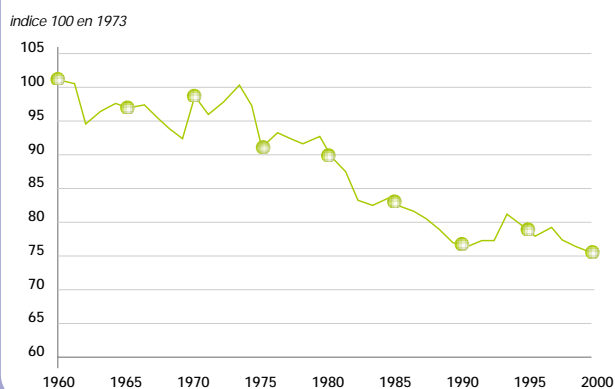
Les résultats sont très disparates selon les secteurs. Si le secteur agricole maintient sa consommation énergétique, la sidérurgie l'augmente de 1,3 %. Dans le secteur résidentiel, qui représente 46,5 % des consommations nationales, soit le premier poste, les consommations progressent de 3,5 %. Dans le secteur des transports, la hausse est limitée à 0,3 % alors que, l'année dernière, ce secteur accusait la plus forte progression avec 2,7 %. Cette modération peut être imputée à l'augmentation des prix des carburants. Les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie ont crû de 1,4 %, proportionnellement moins que les consommations d'énergie (+ 1,7 %). Cela signifie que l'on s'oriente vers des sources énergétiques moins émissives en carbone, ce qui va dans le sens du respect des engagements pris par la France pour la période 2008 - 2012 dans le cadre du Protocole de Kyoto.

(1) Consommation d'énergie rapportée au produit intérieur brut

Évolution de l'intensité énergétique depuis 1990



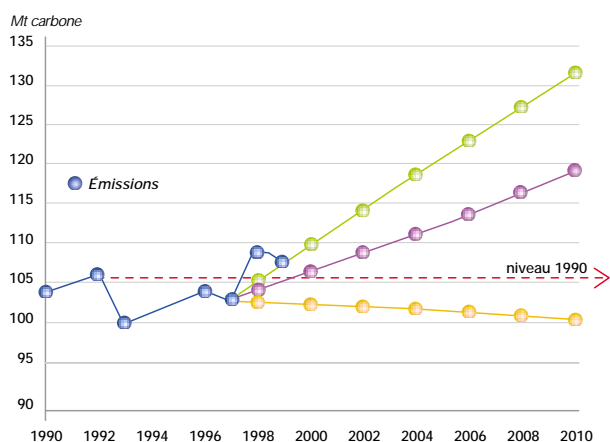
Évolution de l'intensité énergétique depuis 1960



SCÉNARIOS ÉNERGÉTIQUES DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN :

- S1 - Société de marché
- S2 - État industriel
- S3 - État protecteur de l'environnement

Évolution des émissions de CO₂ depuis 1990



> LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La première priorité a consisté à reconstituer un portefeuille de projets pour les entreprises du secteur en rendant les aides à la décision plus accessibles. L'ADEME propose aux décideurs, depuis 1999, des méthodes d'analyse, d'étude de solutions, avec une démarche totalement indépendante, leur permettant de disposer des éléments d'information nécessaires pour ouvrir leurs choix et décider des actions en toute connaissance de cause.

Dans l'habitat et le tertiaire

Dans ce secteur, le soutien aux études d'aide à la décision a fait un bond spectaculaire et concerné près de 5 000 bâtiments, soit sept fois plus qu'en 1999.

En outre, l'ADEME s'est fortement impliquée dans la mise en place de la nouvelle réglementation thermique des bâtiments neufs publiée

en octobre. Celle-ci permettra de faire progresser les modes constructifs et de réduire d'environ 10 % la consommation d'énergie nécessaire au chauffage d'un logement neuf et de 25 % celle d'un bâtiment tertiaire neuf par rapport aux pratiques découlant de la réglementation thermique de 1989.

Les réalisations exemplaires de bâtiments à haute qualité environnementale sont encouragées.

Dans l'industrie

Afin de "remobiliser" les acteurs du secteur industriel, plus de 700 aides aux conseils et études préalables ont été accordées en 2000 (presque un doublement par rapport à 1999), et 38 opérations de démonstration ou exemplaires ont été soutenues dans un grand nombre de secteurs d'activités.



La relance de la maîtrise de l'énergie dans ce secteur s'est également traduite par de nouveaux efforts de recherche en vue d'améliorer les performances énergétiques des équipements et des services. En outre, en partenariat avec le CEA et les industriels concernés, notamment ceux du secteur automobile, un important programme de recherche dans le domaine des piles à combustible a été engagé dans le cadre d'un "réseau national de recherche technologique" lancé par le ministère de la Recherche.

Lutte contre le changement climatique - l'échec de La Haye

À Kyoto, en 1997, 38 pays industrialisés se sont engagés à réduire en 2010 de 5,2 % leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Si les pays s'étaient mis d'accord sur les principes généraux, il restait à définir les règles d'application du protocole de Kyoto. À l'issue de trois années de cycles de négociations internationales, la Conférence de La Haye de novembre 2000 devait définir l'ensemble des mécanismes d'application.

Deux points d'achoppement ont empêché qu'un accord soit conclu à La Haye. Le premier opposant les pays de l'Ombrelle⁽¹⁾ et les pays en développement a porté sur les modalités d'utilisation des fonds destinés à soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Le deuxième entre l'Union européenne et les pays de l'Ombrelle a concerné les règles de prise en compte et de comptabilisation des puits de carbone, et la nature des sanctions à appliquer (pénalités ou sanctions symboliques) en cas de non-respect des engagements.

(1) L'Ombrelle est un groupe de pays composé des pays suivants : Australie, Canada, États-Unis, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Russie, Ukraine.

Le soutien aux véhicules propres et à l'organisation des transports

Dans le domaine des technologies des transports, l'effort en matière de R&D s'est accentué (par exemple sur la réduction des impacts de la climatisation automobile) avec un budget doublé en 2000. Les campagnes d'évaluation des différentes solutions techniques disponibles (dispositifs de dépollution, carburants propres, technologies hybrides) et de leurs performances en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions polluantes se sont poursuivies.

Un dispositif d'aides renforcé a été mis en place afin de favoriser le développement des technologies propres et économes. Nouveauté de l'année : des aides aux taxis GPL et l'extension des soutiens aux

véhicules électriques des particuliers et des entreprises. Les collectivités locales ont accru leurs efforts en vue de réduire les émissions polluantes de leurs flottes de bus : 128 bus neufs au gaz naturel ont bénéficié des aides de l'ADEME cette année. Fin 2000, on comptait en France 580 bus fonctionnant au gaz.

Les progrès dans l'organisation des systèmes de transport reposent sur deux axes prioritaires :

- le premier concerne les déplacements urbains de voyageurs et de marchandises, où les politiques de transport des collectivités locales déterminent largement l'importance de la demande de transport et les choix modaux. Au total, 8,6 MF d'aides à la recherche ont été accordées par l'ADEME en 2000 et 10 MF d'aides à la décision, principalement vers les collectivités territoriales pour les Plans de déplacements urbains (PDU) et les schémas de services collectifs transport ;
- le deuxième, le transport du fret avec le développement du transport combiné rail-route ou rail-fluvial. En 2000, le fret longue distance a fait l'objet de 5 MF d'aides de l'Agence générant près de 20 MF d'investissements dans les entreprises de transport.

> LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'année 2000 a été particulièrement fertile en décisions politiques aux plans national, européen et mondial, qui créent pour le proche avenir les conditions de la concrétisation des projets : avancement décisif des négociations de la directive européenne sur l'électricité produite à partir de sources renouvelables, élaboration de tarifs d'achat de l'électricité renouvelable, mesures prévues par le Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, avec notamment le renforcement des moyens de l'ADEME et la résolution du sommet du G8 d'Okinawa en faveur d'une utilisation accrue des énergies renouvelables dans les pays en développement.

Le bois-énergie

Cette forme d'énergie renouvelable est restée celle dont le volume d'activité est le plus important.

L'année 2000 aura d'abord été celle de la mise en œuvre du plan tem-

pête qui aura permis de renforcer la portée du programme bois-énergie pour contribuer à la valorisation des bois sinistrés.

142 nouvelles chaufferies bois collectives et industrielles ont été installées pour une puissance de 164 MW (soit un accroissement de 10 % du parc existant) et un volume d'investissements s'élevant à 400 MF. Afin de faire face aux besoins en bois supplémentaires entraînés par cette progression (200 000 m³/an), l'ADEME a engagé avec ses partenaires un plan de mobilisation des sous-produits forestiers.

Dans le domaine du chauffage domestique, qui représente actuellement 8 millions de tep/an, de nouveaux circuits de collecte et de distribution à destination du marché périurbain ont été organisés et un plan de qualification du bois de chauffage a été préparé. Une charte de qualité des appareils, "Flamme verte", a été négociée avec la profession.



Le solaire thermique

2000 est la première année opérationnelle du "Plan Soleil" qui a permis une progression significative du marché, notamment grâce à une première campagne grand public de promotion du chauffe-eau solaire menée en partenariat avec 5 régions du Sud de la France, souvent en collaboration avec les Conseils régionaux. Cette campagne a

favorisé l'installation de 800 chauffe-eau en France métropolitaine. 2001 verra l'extension de l'opération à 11 régions.

L'effort a également porté sur la création des conditions nécessaires au décollage du marché en travaillant à la diversification de l'offre, à la constitution de réseaux d'installateurs et à leur formation.

Des études de faisabilité et des actions de soutien aux applications collectives et tertiaires de l'eau chaude solaire ont été lancées. Le marché des capteurs solaires reste fortement tiré par les DOM (plusieurs milliers de capteurs installés chaque année) dans le cadre le plus souvent d'un partenariat avec EDF et avec les Régions.

La production d'électricité

En 2000, le soutien aux filières de production d'électricité à partir des énergies renouvelables a été amplifié. Suite au programme ÉOLE 2005, l'éolien a vu sa puissance installée plus que doubler. Le programme de recherche et développement photovoltaïque a connu une forte amplification (matériaux du futur et couches minces).

Les efforts de R&D en cours pour toutes les filières devraient rencontrer un marché en forte croissance, la France ayant obtenu pendant sa présidence de l'Union européenne un accord des autres États membres sur le projet de directive visant à soutenir la production d'électricité d'origine renouvelable. Des arrêtés tarifaires sont en cours de préparation par le secrétariat d'État à l'Industrie pour transcrire cette priorité à travers une prime au kWh injecté sur le réseau. Première filière concernée, l'éolien, avec l'affichage le 6 décembre de tarifs d'achat stimulants qui devraient lui permettre de se développer dorénavant sans entrave économique.

> LA LUTTE CONTRE LE BRUIT DES AÉROPORTS

L'activité de l'ADEME en 2000 s'est focalisée sur l'aide à l'insonorisation des bâtiments riverains des aéroports. L'afflux de dossiers observé dès 1999 s'est confirmé et près de 3 000 dossiers ont été traités sous la forme de diagnostics acoustiques dans un premier temps et se traduiront ensuite par la réalisation de travaux. Un renforcement des moyens financiers et humains a permis d'accompagner cette progression.

> LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL : UNE DÉMARCHE EN PLEIN ESSOR

Le management environnemental vise à intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des pratiques des organismes (entreprises industrielles ou agricoles, zones d'activité, collectivités...) et dans leur système d'organisation et de fonctionnement. Cette approche globale apparaît comme un élément de compétitivité : maîtrise des risques, réduction des impacts, diminution des coûts...

Dans les organismes

En 2000, 1 360 entreprises ont engagé, avec le soutien de l'ADEME, des démarches qui tendent à la fois à améliorer la gestion des déchets et à intégrer le management environnemental. Cette activité a pu se développer notamment grâce au recrutement de 40 chargés de mission cofinancés par l'ADEME, principalement dans les CCI ou les Chambres de métiers. Près de 800 utilisateurs ont déjà adopté le Plan environnement entreprises (PEE) développé et diffusé par l'ADEME en collaboration avec les CCI. En outre, des outils méthodologiques adaptés à des domaines d'activité particuliers sont élaborés en liaison avec les partenaires professionnels.

Dans la conception des produits

En 2000, l'ADEME a conduit une expérimentation concernant l'appropriation d'une démarche d'éco-conception au sein de 29 entreprises pilotes et poursuivi son soutien au développement d'outils sectoriels. Elle a continué ses efforts en termes d'analyses de cycle de vie et de capitalisation de données d'inventaire.

Enfin, elle a contribué à la publication de deux écolabels au sein du Comité français des écolabels (marque NF-Environnement) et renouvelé son soutien à des opérations exemplaires d'information des consommateurs.

> L'ACTION INTERNATIONALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROMOTION DE L'OFFRE FRANÇAISE

L'ADEME a inscrit son action dans le cadre des accords internationaux sur le changement climatique et le développement durable.

Elle a apporté son concours à la Présidence française de l'Union européenne, tout en participant à de nombreux programmes communautaires et en poursuivant son mandat de point de contact national sur le programme "énergie, environnement et développement durable" du 5^{ème} PCRD (Programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration) 1998-2002. Elle a contribué de manière significative à la première phase des jumelages institutionnels avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), futurs adhérents à l'Union, sur le thème de l'environnement.

Hors Europe, les actions se sont concentrées sur la gestion de l'environnement urbain et l'électrification rurale décentralisée, avec une priorité sur la zone euro-méditerranéenne. La collaboration avec le Fonds français pour l'environnement mondial s'est vue renforcée et a permis de développer des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans un contexte 2000 caractérisé par la croissance des marchés de l'éco-industrie et de la gestion rationnelle de l'énergie, et par une tendance accrue à la privatisation des services publics, le soutien à l'offre française de biens et de services dans la compétition internationale s'est poursuivi. Le Club ADEME International, qui regroupe 54 entreprises, a conforté son rôle à l'export. Des financements internationaux ont pu ainsi être mobilisés pour un volume d'activité d'environ 44,5 MF, et 75 % de ce volume ont été sous-traités à des organismes partenaires, facilitant ainsi la participation de PME françaises à des programmes essentiellement européens.

